

Vire Normandie. Privée de soutien, Charline ne peut pas aller à l'école comme ses camarades

Scolarisée à Vire Normandie (Calvados), Charline Law Yah Lun Millois est privée d'école. Sa maman témoigne.



Marie, la maman de Charline a mis sa vie professionnelle entre parenthèses afin d'accompagner sa fille au quotidien. (©La Voix Le Bocage)

Publié le 12 Déc 20 à 19:24

Charline Law Yah Lun Millois est porteuse d'une maladie rare découverte en 2012, le **syndrome de Smith-Kingsmore**, diagnostiqué alors qu'elle avait 17 mois. Ce qui signifie pour cette petite fille de **La Ferrière-Harang** près de [Vire Normandie](#) (Calvados) de faire face à un retard global psychomoteur. Marie, sa maman, résume :

« Charline a besoin d'aide pour se déplacer ».

Pour autant, lorsque Charline est accompagnée dans sa vie quotidienne, ses journées ressemblent complètement à celles des autres petites filles de son âge.

Pour l'école, c'est pareil. Charline peut tout à fait suivre les cours donnés par sa maîtresse. Elle avait d'ailleurs commencé sa scolarité l'an passé en moyenne section à l'école maternelle Saint-Joseph à Vire Normandie. La crise sanitaire est venue interrompre une scolarité bien commencée.

Cette année, ses parents ont donc préféré qu'elle reprenne une seconde fois en moyenne section.

« On était confiants puisque maintenant nous avons la reconnaissance du handicap de notre fille et de fait Charline pouvait ainsi obtenir une personne pour l'accompagner dans ses journées à l'école ».

Mais contrairement à ce qui était prévu, l'accompagnant destiné à la petite écolière n'est jamais arrivé à l'école.

À lire aussi

Pas de solution

Sa maman, qui a dû mettre sa vie professionnelle entre parenthèses pour aider sa fille, gardait bon espoir.

« Mais depuis le mois de septembre, nous n'avons pas de solution et aucune réponse quant à l'arrivée de cette personne. Du coup, Charline ne peut pas aller à l'école tous les jours car dans sa classe il y a 29 élèves et sa maîtresse ne peut pas s'occuper que d'elle ».

La fillette prend du retard dans les apprentissages ce qui n'est pas sans inquiéter ses parents qui malgré les appels au Rectorat sont encore aujourd'hui dans le désarroi.

Un rendez-vous au tribunal

C'est pourquoi, ils ont pris conseil auprès d'un **avocat** pour entamer une procédure juridique bien spécifique.

« J'ai placé tous mes espoirs dans cette procédure mais je n'aurais jamais imaginé en arriver là ; Il s'agit d'un référé liberté. C'est une

démarche qui permet de demander à un juge de prendre en urgence une mesure nécessaire à la sauvegarde d'une liberté fondamentale si l'administration y porte atteinte. Pour nous, ce n'est pas normal ce qui arrive à Charline, elle va prendre du retard juste par ce qu'une personne n'a pas été nommée ».

D'ici quelques jours, les parents de Charline seront convoqués au tribunal. Ils sauront alors si leur fille aura ce soutien nécessaire.

À lire aussi